



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 AVRIL 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 20 avril à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/Rétablissement de l'accès à la rue du Sous- Lieutenant Maussire par le sentier de l'Aftertor – Régularisation d'emprises foncières.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, DECIDE DE PROCEDER à l'acquisition, par voie amiable, et au besoin par voie d'expropriation, des emprises des parcelles cadastrées section 11 n°525 et 3 n°105 nécessaire au rétablissement du sentier de l'Aftertor jusqu'au débouché de la Rue du Sous-Lieutenant Maussire, dans les conditions susvisées ;

D'AUTORISER le maire à se rapprocher des propriétaires concernés à l'effet de leur soumettre une offre amiable d'acquisition ;

DIT qu'à défaut d'accord amiable, le Maire est AUTORISE à solliciter du Préfet du Bas-Rhin la mise en œuvre, au profit de la commune, de la procédure d'expropriation et plus précisément de requérir la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique et de cessibilité, ainsi que celle relative au transfert de propriété par voie judiciaire et à la procédure de fixation des indemnités d'expropriation, amiable et en tant que de besoin judiciaire ;

### 2/ Régularisation foncière rue du Ried :

#### A/ Acquisition de terrains

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Ried, le Conseil Municipal doit par délibération décider du principe d'acquisition des bords de cette voirie appartenant aux différents riverains. Il est proposé de valoriser le montant d'acquisition de ces parcelles à 3 060 euros HT l'are. le Conseil Municipal, à l'unanimité: DECIDE de l'acquisition des bords de la voirie de la rue du Ried auprès des propriétaires au prix de 3060 € HT l'are

#### B/Désaffectation d'une partie de la parcelle communale constituant la rue du Ried.

Des propriétaires riverains de la rue du Ried ont construit leur muret ou clôtures sur les bords de la voirie de la rue du Ried. Ils empiètent ensemble sur environ 0.45 are de la parcelle communale référencée section 11 parcelle 166.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la désaffectation d'une surface d'environ 0.45 ares à détacher de la parcelle référencée section 11 parcelle 166 qui constitue la rue du Ried

**3/ Voyage de jumelage dans le Limousin du 14 au 17 mai 2015**

Un voyage de jumelage est organisé du 14 au 17 mai 2015 vers les communes jumelées du Limousin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de retenir l'offre de la société d'autocar STRIEBIG pour environ 3 057 € HT et Autorise environ 48 personnes à participer au voyage dont le transport est pris en charge par la commune.

**4/ Livre sur les conscrits**

La commune souhaite réaliser avec l'aide de M Raymond STROH un livre souvenir intitulé : « les conscrits de KILSTETT ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide d'imprimer 200 exemplaires du livre : « les conscrits de KILSTETT » et Décide de retenir l'offre de la société PARMENTIER pour environ 4 197 € HT.

**5/ Convention d'assistance à la passation de marchés publics d'assurances**

Les assurances de la commune arrivent à échéance au 31.12.2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de confier au cabinet RISK Partenaires l'assistance de la commune pour le lancement et le suivi de l'appel d'offres pour leur renouvellement.

AUTORISE M le Maire à signer la convention d'assistance à la passation de marchés publics d'assurance pour un coût d'environ 1 800 € HT.

**6/ Droit de préemption urbain**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption Urbain concernant 3 cessions immobilières.

**7/ Problème de stationnement sur le domaine public :**

Un groupe de travail a été mis en place concernant les différents problèmes de stationnement sur le domaine public.

**8/ Chasse communale : indemnité du Comptable Public et au secrétaire d'être rémunérés pour leur gestion des droits de chasse dans le cadre des chasses à répartir.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'accorder à compter de 2015, au nouveau Trésorier de Drusenheim et à l'agent communal en charge de la chasse une remise de 2% sur les recettes et de 2% sur les dépenses du produit de la répartition de la chasse communale.

**9/ Bon cadeau pour la dessinatrice de la bande dessinée de la Commission Jeunes.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide d'offrir un bon cadeau d'une valeur d'environ 175 € pour la dessinatrice qui aide la Commission des Jeunes à réaliser une bande dessinée.

**10/ Information : lancement de la procédure simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

Le projet de modification simplifié du PLU pour modifier plusieurs points du règlement sera mis à disposition du public pendant 1 mois à compter du 7 mai 2015.

**11/ Remboursement de frais à une animatrice des Nouvelles activités Périscolaires.**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE de rembourser à Mme Carole WOLFF animatrice N.A.P. les frais d'achat de jeux pour 15.86€



Le Maire

Gabriel MULLER